



G R O U P E F R A N Ç A I S

*Compte rendu de la participation  
du Groupe français de l'Union interparlementaire (UIP)  
à la 150<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP  
du 5 au 9 avril 2025 à Tachkent (Ouzbékistan)*

Une délégation du Groupe français de l'Union interparlementaire (UIP), conduite par M. Xavier Iacovelli, sénateur des Hauts-de-Seine (RDPI) et président exécutif du Groupe français, a participé à la 150<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP organisée du 5 au 9 avril 2025 à Tachkent (Ouzbékistan). Cette délégation était composée de :

– M. Louis-Jean de Nicolaÿ, sénateur de la Sarthe (LR), Mme Gisèle Jourda, sénatrice de l'Aude (SER), Mme Véronique Riotton, députée de Haute-Savoie (EPR), vice-présidents du Groupe français ;

– Mme Farida Amrani, députée de l'Essonne (LFI), Mme Marie-Noëlle Battistel, députée de l'Isère (SOC), M. Étienne Blanc, sénateur du Rhône (Les Républicains), Mme Laetitia Saint-Paul, députée du Maine-et-Loire (HOR), secrétaires du Groupe français ;

Cette Assemblée a réuni près de 130 délégations de parlements membres et deux parlements invités en tant qu'observateurs, en vue d'une adhésion future (la Barbade et Saint-Domingue), soit près de 700 parlementaires<sup>1</sup>. L'Assemblée nationale du Belize a été accueillie comme 182<sup>e</sup> Parlement membre.

Au cours des cinq jours de discussion, l'Assemblée a adopté deux résolutions, l'une sur « le rôle des parlements dans la promotion d'une solution à deux États en Palestine » et l'autre portant sur les « stratégies parlementaires visant à atténuer les effets à long terme des conflits, y compris des conflits armés, sur le développement durable ». L'Assemblée a également adopté la Déclaration de Tachkent, portant sur l'action parlementaire en faveur du développement social et de la justice sociale, qui rappelle la nécessité de redoubler d'efforts en matière de développement social face aux défis existants et émergents.

M. Shavkat Mirziyoyev, Président de la République d'Ouzbékistan, s'est adressé aux délégations réunies en plénière, en insistant particulièrement sur les réformes entreprises pour renforcer le rôle du parlement ouzbek (élargissement des droits de l'opposition et des moyens pour la transparence) et la transition menée par l'Ouzbékistan vers une économie verte. Il s'est

---

<sup>1</sup> Parmi ces parlementaires, 254 femmes parlementaires (37,2 %) et 47 Présidents d'assemblée.

également déclaré en faveur d'une plus grande coopération interparlementaire pour relever les défis mondiaux, encourageant les délégations parlementaires à échanger leurs expériences.

En ce qui concerne la délégation du Groupe français :

– Mme Laetitia Saint-Paul a été nommée vice-présidente du Groupe consultatif de haut niveau de l'UIP sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, dont elle est membre depuis 2023, pour une durée d'un an renouvelable une fois ;

– Mme Véronique Riotton, dont le mandat au sein du Bureau des Femmes parlementaires s'est achevé, a été nommée membre de la Commission de la Santé, nouvel organe de l'UIP, pour une durée de quatre ans.

## **I. – LA PARTICIPATION DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE AUX TRAVAUX DE LA 150<sup>e</sup> ASSEMBLÉE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE**

### **1.1 RÉUNIONS DU GROUPE DES 12+**

Comme au cours de chaque assemblée, chaque journée s'est ouverte, pour la délégation française, avec la réunion du groupe géopolitique des 12Plus. Ces réunions sont l'occasion pour les membres de faire le bilan de la journée précédente et de préparer les positions sur les sujets discutés pendant les jours à venir. Au cours de la 149<sup>e</sup> Assemblée (octobre 2024), M. Laurent Wehrli (Suisse) a succédé à M. Andries Gryffroy (Belgique) à la présidence du groupe.

Dans cette enceinte, M. Xavier Iacovelli est notamment intervenu pour rapporter auprès de ses collègues une partie des travaux menés dans le cadre du comité exécutif.

### **1.2 TRAVAUX DES COMMISSIONS ET DES ORGANES DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE POUR LES DÉLÉGUÉS FRANÇAIS TITULAIRES DE MANDATS**

Les membres de la délégation ont participé aux **travaux des commissions et organes de l'UIP** au sein desquels ils exercent des responsabilités particulières :

● **M. Xavier Iacovelli, président de la délégation**, a siégé au Comité exécutif de l'UIP qui s'est réuni les 2, 3 et 4 avril et a passé en revue les activités récentes et à venir de l'UIP. Un point a été fait sur la situation financière de l'UIP, considérée comme saine et solide par les vérificateurs extérieurs, 2024 ayant en outre permis de dégager des produits de placement positifs grâce à des conditions favorables sur les marchés. Concernant le périmètre de l'UIP, le comité exécutif a donné un avis favorable à la demande d'affiliation du Belize, qui devient le 182<sup>e</sup> membre de l'UIP.

Examinant la situation de certains membres dont le parlement ne fonctionne pas ou a cessé d'exister, le Comité exécutif a notamment recommandé la suspension du Niger, en l'absence de progrès dans la mise en place d'un parlement de transition. Il a proposé que des contacts soient établis avec le nouveau pouvoir en Syrie afin de proposer un appui technique à la mise en place d'un parlement. Il a par ailleurs reporté une nouvelle fois sa décision concernant le statut de membre du Venezuela, dans l'attente d'élections législatives annoncées pour mai 2025. Il s'est également prononcé en faveur de l'adhésion comme observateurs de deux nouvelles entités : les Verts mondiaux et le Conseil mondial de l'eau.

En réponse à une interrogation de M. Iacovelli, il a été précisé que l’UIP comptait environ 70 observateurs qui ne payaient pas de contribution, contrairement à ce que prévoyaient les Statuts, ce qu’il a jugé regrettable.

Par ailleurs, le comité exécutif a donné un avis favorable à l’adoption d’un certain nombre d’amendements aux Statuts et Règlements de l’UIP, dont l’un visait à rendre possible l’adoption d’un deuxième point d’urgence, les autres étant de portée assez formelle. Les recommandations du Comité exécutif ont ensuite été confirmées par le Conseil directeur, à l’exception de l’amendement concernant la possibilité d’adopter un deuxième point d’urgence, qui a été écarté, sous l’effet notamment de la mobilisation du groupe des 12 Plus.

Le comité exécutif a fait le point sur plusieurs initiatives relevant de la diplomatie parlementaire. Il s’est aussi penché sur plusieurs questions d’organisation interne. À cet égard, il a encouragé le Comité des droits de l’homme des parlementaires à modifier ses règles pour permettre une meilleure représentation de tous les groupes géopolitiques et un renforcement des échanges avec les autres organes de l’UIP.

Il s’est vu présenter les axes de réformes du comité sur le Moyen-Orient par son président (cf. *infra*) auxquels M. Iacovelli a apporté tout son soutien.

Le Comité exécutif a également examiné et pris note de l’avant-projet de résolution de l’Assemblée générale des Nations unies sur l’interaction entre l’ONU, les parlements nationaux et l’UIP. Le Comité exécutif a saisi l’occasion pour encourager les Parlements membres à renforcer leur interaction avec l’ONU. Le Comité exécutif a vivement encouragé les Parlements membres à se coordonner avec les autorités de leur pays pour s’assurer que leurs représentants permanents à New York soutiendront massivement la résolution.

● **M. Étienne Blanc** a présidé le Comité des droits de l’homme des parlementaires dont il a été élu président en février 2025. Le comité a examiné la situation de 288 parlementaires dans 17 pays, 48 nouveaux cas (dont 9 parlementaires du Myanmar et 35 de Turquie) ayant été déclarés recevables.

M. Etienne Blanc a participé à la réunion des groupes géopolitiques, des commissions permanentes et des autres organes de l’UIP où il a présenté l’activité du comité. Il a également présenté les décisions du comité des droits de l’homme pour approbation au Conseil directeur.

● **Mme Laetitia Saint-Paul** a, quant à elle, pris part aux travaux du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l’extrémisme violent, dont les débats se tiennent à huis clos. Mme Laetitia Saint-Paul a été nommée vice-présidente de ce comité au cours des travaux à Tachkent.

Le groupe a continué ses travaux sur la définition du terrorisme. Ses membres ont réaffirmé l’importance d’établir une définition claire et dépolitisée qui tienne compte de la protection des droits de l’homme et s’appuie sur les progrès déjà réalisés au sein de l’ONU. Bien qu’il n’existe pas encore de définition universellement acceptée, le Groupe a convenu du fait que les efforts ne doivent pas partir de zéro et que toute définition future devra être formulée de manière que les mesures antiterroristes ne puissent pas être utilisées à mauvais escient pour cibler des opposants politiques, la société civile ou les défenseurs des droits de l’homme.

La réunion a également donné lieu à des échanges sur l’impact croissant de l’IA dans les domaines du terrorisme et de la criminalité transnationale organisée. Le groupe a également discuté du programme de travail du comité ad hoc « Appel du Sahel » dont l’ambition est de

coordonner les efforts, améliorer les réponses politiques et faciliter la coopération internationale.

● **Mme Véronique Riotton** a siégé au **Bureau des femmes parlementaires**. Il s'est réuni à trois reprises au cours de la 150<sup>e</sup> Assemblée, notamment pour préparer les travaux du Forum puis dresser un bilan des résultats de la 150<sup>e</sup> Assemblée dans une perspective de genre et réfléchir à ses travaux futurs, notamment la mobilisation des parlements en faveur de l'égalité des sexes.

Mme Riotton, présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité entre les hommes et les femmes à l'Assemblée nationale, a présenté les avancées en faveur des droits des femmes mis en œuvre par l'Assemblée nationale (constitutionnalisation en 2024 de la liberté des femmes de recourir à l'interruption volontaire de grossesse, examen en cours de la proposition de loi intégrant le consentement dans la définition pénale du viol).

Mme Riotton a également représenté le Bureau des femmes parlementaires au Bureau de la Commission permanente du développement durable et participé au second cycle du dialogue « Génération Égalité-Parlementaires », organisé par l'UIP : l'objet de ce cycle est de favoriser la participation politique des femmes et la prise de décision féministe. Les travaux ont été consacrés à la question du changement de normes sociales de manière à faire progresser la participation politique des femmes.

Mme Riotton a également participé, à l'occasion de la journée mondiale de la santé (7 avril), à la visite de différents établissements médicaux à Tachkent et à la présentation des activités de l'UNICEF et de l'Organisation mondiale de la santé en Ouzbékistan.

● **M. Louis-Jean de Nicolaÿ** a siégé au sein du **Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient**, dont il est membre depuis mars 2024.

Le comité a examiné la situation politique, humanitaire et sécuritaire dans la région. M. de Nicolaÿ est intervenu à cette occasion pour rappeler les priorités de la France concernant la Syrie, notamment mettre un terme aux violences entre communautés, soutenir la transition politique et permettre l'acheminement de l'aide humanitaire et la reconstruction.

Le comité a également débattu des pistes de réforme de son organisation. À cet égard, M. de Nicolaÿ a soutenu l'idée d'augmenter le nombre de membres pour accroître sa représentativité.

M. de Nicolaÿ a également plaidé pour le maintien d'un large champ de compétences du comité dans son ensemble, permettant de couvrir toutes les problématiques régionales, tout en soutenant la proposition de créer en son sein une task force consacré à la question israélo-palestinienne.

Enfin, le comité a procédé à l'audition de plusieurs experts, notamment Mme Marta Lorenzo, Directrice du bureau de la Représentation de L'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) pour l'Europe.

### 1.3 AUTRES ORGANES

La délégation a également participé activement aux réunions des différents organes se réunissant au cours de l'Assemblée de l'Union interparlementaire tel que présenté ci-dessous.

#### ● 39<sup>ème</sup> Forum des femmes parlementaires

**Mmes Farida Amrani, Marie-Noëlle Battistel, Gisèle Jourda, Véronique Riotton et Laetitia Saint-Paul** ont participé à la 39<sup>e</sup> session du Forum des femmes parlementaires. Elles ont examiné, sous l'angle de l'égalité homme-femme, les deux projets de résolution soumis à l'Assemblée, l'un par la Commission du développement durable l'autre par la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale et a adopté différents amendements en vue d'y renforcer la perspective de genre.

Mme Riotton y a présenté les derniers travaux du Bureau des femmes parlementaires, notamment une formation à la sécurité en ligne destinée aux femmes en politique.

#### ● Commission du développement durable – examen du projet de résolution sur les « stratégies parlementaires visant à atténuer les effets à long terme des conflits, y compris des conflits armés, sur le développement durable » (Mme Farida Amrani, Mme Véronique Riotton, Mme Marie-Noëlle Battistel)

Dans la discussion générale, **Mme Farida Amrani** a présenté le soutien du Groupe français à la résolution et présenté les amendements de la délégation. Mme Amrani a notamment appuyé son propos sur des résolutions et rapports adoptés par l'Assemblée générale des Nations unies et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (tels le rapport de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe de janvier 2023 intitulé « impact environnemental des conflits armés » ainsi que la résolution 1502-2003 de l'Assemblée générale des Nations unies relative aux violences sur les personnes participant à des actions humanitaires).

Les amendements du Groupe français, qui avaient reçu pour la plupart un avis favorable des rapporteurs de la Commission, ont été activement défendus par la délégation. Ont été adoptés :

– des amendements intégrant à l'exposé des motifs et au dispositif des références à la Charte des Nations unies et aux objectifs de développement durable ;

– des amendements relatifs à la situation particulière des enfants, des femmes, des personnes handicapées et des groupes vulnérables ou marginalisés, tous disproportionnellement affectés en temps de conflits.

La proposition du Groupe français, comme d'autres délégations parlementaires nationales, de compléter la résolution par une référence à l'action des Parlements a également été suivie.

#### ● Commission de la paix et de la sécurité internationale – examen du projet de résolution sur « le rôle des parlements dans la promotion d'une solution à deux États en Palestine »

L'élaboration de projet de résolution porté par 6 co-rapporteurs fait suite à l'échec de l'adoption d'un point d'urgence sur le même sujet lors de la 148<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP à Genève

en mars 2024. Il réaffirme la pertinence de la solution à deux États pour régler le conflit israélo-palestinien qui a connu une intensification dramatique depuis l'attaque du 7 octobre 2023.

Se référant au droit international et à de nombreuses résolutions de l'ONU, cette solution consisterait, à reconnaître le droit du peuple palestinien à vivre dans son propre Etat, à côté de l'Etat d'Israël, dans les frontières de 1967. La résolution appelait au cessez-le-feu à Gaza, à la libre circulation des personnes et des biens, à l'accès de l'aide humanitaire, à la libération des otages et des prisonniers politiques. Elle réaffirmait aussi le soutien de l'UIP à l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et appelait les parlements à promouvoir la reconnaissance de l'Etat palestinien. Enfin, elle appelait au renforcement de la diplomatie parlementaire entre les deux parties au conflit, notamment dans le cadre de l'UIP. À cet égard, elle propose de faire évoluer le Comité sur les questions relatives Au Moyen-Orient pour lui donner plus d'envergure (y siègeraient en nombre égal des représentants de tous les groupes géopolitiques).

Mme Gisèle Jourda est intervenue dans la discussion générale pour dénoncer l'escalade et l'intensification dramatique du conflit. Elle a déploré la rupture du cessez-le-feu en vigueur depuis le 19 janvier 2025 et appelé à son rétablissement de toute urgence. Soulignant que la France soutenait à cet égard la médiation menée par les États-Unis, l'Égypte et le Qatar, elle a rappelé les autres priorités de la diplomatie française, notamment la libération de tous les otages, la fin du blocage de l'aide humanitaire, la protection des travailleurs humanitaires et bien sûr, la reprise d'un dialogue politique.

Mme Jourda a ensuite défendu les amendements présentés par le groupe français de l'UIP, dont l'un visait à limiter la portée de l'appel à la libération des prisonniers palestiniens à ceux n'ayant pas commis de crimes, et l'autre à mentionner dans le texte certaines initiatives auxquelles la France participe et qui sont destinés à favoriser la mise en œuvre de la solution à deux États (Alliance globale pour la solution à deux États et de la Conférence internationale pour la mise en œuvre de la solution à deux États, prévue par la résolution 79/81 (2024) de l'AGNU).

Si certains de ces amendements ont été adoptés, notamment le dernier précité, ils ne figurent pas dans la version finale. En effet, à la suite d'un débat très polarisé et de vifs échanges, la Commission pour la paix et la sécurité, considérant que le texte avait été déséquilibré par les très nombreux amendements adoptés et risquait de ne pas être adopté en plénière, l'a finalement adopté dans sa version initiale présentée par les co-rapporteurs.

#### **1.4 TRAVAUX EN SEANCE PLENIERE : EXAMEN DE PLUSIEURS PROPOSITIONS DE RESOLUTIONS PORTANT POINT D'URGENCE (PAS DE PROPOSITION ADOPTEE)**

Au cours de la 150<sup>e</sup> Assemblée, plusieurs propositions de résolution portant point d'urgence ont été déposées, intitulées :

– Accroître la coopération économique mondiale : réduire les droits de douane et lutter contre le protectionnisme (Chili et Pérou) ;

– La diplomatie parlementaire au service de la paix et de l'action humanitaire face à la crise au Myanmar (Philippines et Thaïlande) ;

– La nécessité d'une action urgente concernant la récente violation de l'accord de cessez-le-feu par Israël en Palestine, l'escalade des conflits en République démocratique du Congo et au Soudan, et les effets aggravants du réchauffement climatique (Seychelles, Zimbabwe, Jordanie et Égypte, avec le soutien du Groupe arabe et du Groupe africain) ;

– Mettre fin à la politique du deux poids, deux mesures : appel à la communauté internationale pour qu'elle accueille les réfugiés de Gaza au lieu de les exploiter pour attaquer Israël (Israël, présentée puis retirée avant le vote).

Après une présentation en séance plénière des différentes propositions dans une assemblée marquée par d'importantes divisions, aucune proposition n'a obtenu la majorité requise des deux tiers. Cette situation qui s'était déjà présentée lors des 147<sup>e</sup> et 148<sup>e</sup> Assemblée (octobre 2023 et mars 2024) intervient après la réussite du Groupe des 12 Plus en octobre dernier (149<sup>e</sup> Assemblée) de réunir les suffrages nécessaires sur une proposition initialement proposée par la France et Royaume-Uni.

Sur proposition du Comité exécutif et pour permettre à l'Assemblée d'examiner un éventail plus large de questions urgentes, des dispositions avaient été prises pour que la 150<sup>e</sup> Assemblée puisse éventuellement, dans une démarche expérimentale, débattre et adopter une résolution sur une deuxième proposition de point d'urgence, à condition que celle-ci obtienne la majorité requise des deux tiers des suffrages exprimés <sup>(1)</sup>. Au terme d'un débat au cours duquel les délégations belge et néerlandaise, membres des 12Plus, se sont prononcées contre cette approche en rappelant que toute proposition de modification des Statuts nécessitait une majorité des deux tiers, il a été décidé de ne pas donner suite à la proposition initiale.

## 1.5 TRAVAUX EN SEANCE PLENIERE : INTERVENTIONS DANS LE DEBAT GENERAL

**M. Xavier Iacovelli** et **Mme Marie-Noëlle Battistel** sont intervenus pendant le débat général, consacré à l'action parlementaire en faveur du développement social et de la justice sociale, une déclaration sur ce thème ayant été adoptée à l'issue.

Faisant le constat d'une augmentation de la pauvreté dans le contexte d'une succession de crises, **M. Iacovelli** a indiqué que la France n'était pas épargnée par cette tendance, les jeunes étant particulièrement concernés du fait de difficultés d'accès à l'emploi. Les familles monoparentales, qui représentent une famille sur quatre en France, étaient elles aussi particulièrement exposées.

M. Iacovelli a également expliqué que les politiques de lutte contre la pauvreté ne consistaient pas seulement en le versement de prestations monétaires, mais qu'elles mettaient aussi fortement l'accent sur l'accompagnement des personnes précaires et sur leur inclusion. Ces politiques, a-t-il encore précisé, cherchent à mobiliser tous les acteurs de la société et à agir dans une grande variété de domaines (logement, alimentation équilibrée, accès au numérique...) et à différents niveaux (national et local).

Dans son intervention, **Mme Marie-Noëlle Battistel** a défendu le caractère indispensable de la justice sociale pour réussir la nécessaire transition vers des modèles plus vertueux en la rendant acceptable pour tous. Les dispositifs contraignants ne peuvent se penser qu'accompagnés d'un soutien fort aux plus modestes, tandis que les efforts doivent être partagés équitablement.

Mme Battistel a également présenté combien la puissance publique est essentielle pour résoudre les problèmes de santé, d'éducation, de sécurité, d'égalité, de redistribution des richesses et de transition environnementale. Elle a également recommandé, dans son propos, de

---

(1) Aux termes de l'article 11.2 du Règlement, « l'Assemblée ne peut inscrire à son ordre du jour qu'un seul point d'urgence. Si plusieurs demandes obtiennent la majorité requise, celle ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages positifs est acceptée. »

rendre la démocratie parlementaire plus représentative pour répondre aux citoyens qui se sentent exclus, et de renforcer la place des femmes, des jeunes et des classes sociales éloignées du pouvoir de décision.

Mme Battistel a conclu son intervention en insistant sur le besoin pour les parlementaires de porter une action globale, ancrée dans les réalités quotidiennes, qui ne sacrifie pas la justice sociale aux urgences environnementales, mais qui s'appuie sur celle-ci pour accélérer la transition nécessaire, en représentant pleinement la réalité de tous les citoyens.

## **II. - DES RENCONTRES NOMBREUSES ET RICHES EN MARGE DES TRAVAUX DE LA 149<sup>e</sup> ASSEMBLÉE**

### **2.1 CAUCUS FRANCOPHONE**

Comme au cours de la précédente Assemblée, M. Louis-Jean de Nicolaÿ a représenté le Groupe français au « Caucus francophone » organisé par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie en marge de l'Assemblée de l'UIP.

Le « Caucus francophone » a réuni une cinquantaine de parlementaires francophones, et a notamment entendu la délégation de la République démocratique du Congo appeler au soutien des parlements francophones dans la situation politique que connaît le pays.

### **2.2 ENTRETIEN AVEC L'AMBASSADRICE DE FRANCE**



La délégation française a été reçue par **Son Exc. Mme Aurélia Bouchez, ambassadrice de France en Ouzbékistan**, qui lui a présenté la situation politique de l'Ouzbékistan, l'actualité de la relation bilatérale avec la France et les relations du pays avec la zone régionale.

### **2.3 ENTRETIENS BILATERAUX**

La **délégation française** a mené plusieurs réunions bilatérales avec les délégations parlementaires des Philippines, du Maroc, d'Arménie, du Brésil, des Émirats arabes unis, de Géorgie, du parlement en exil d'Afghanistan (participant en tant qu'observateur), et du Royaume-Uni.